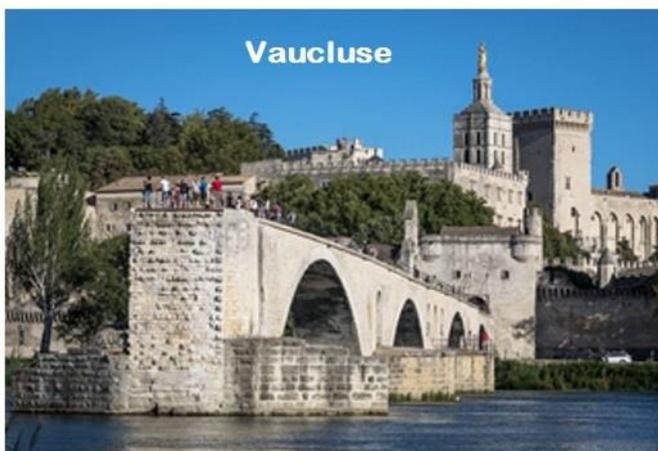


RAPPORT D'ACTIVITE 2023

M.I.G.T. Marseille



Sommaire

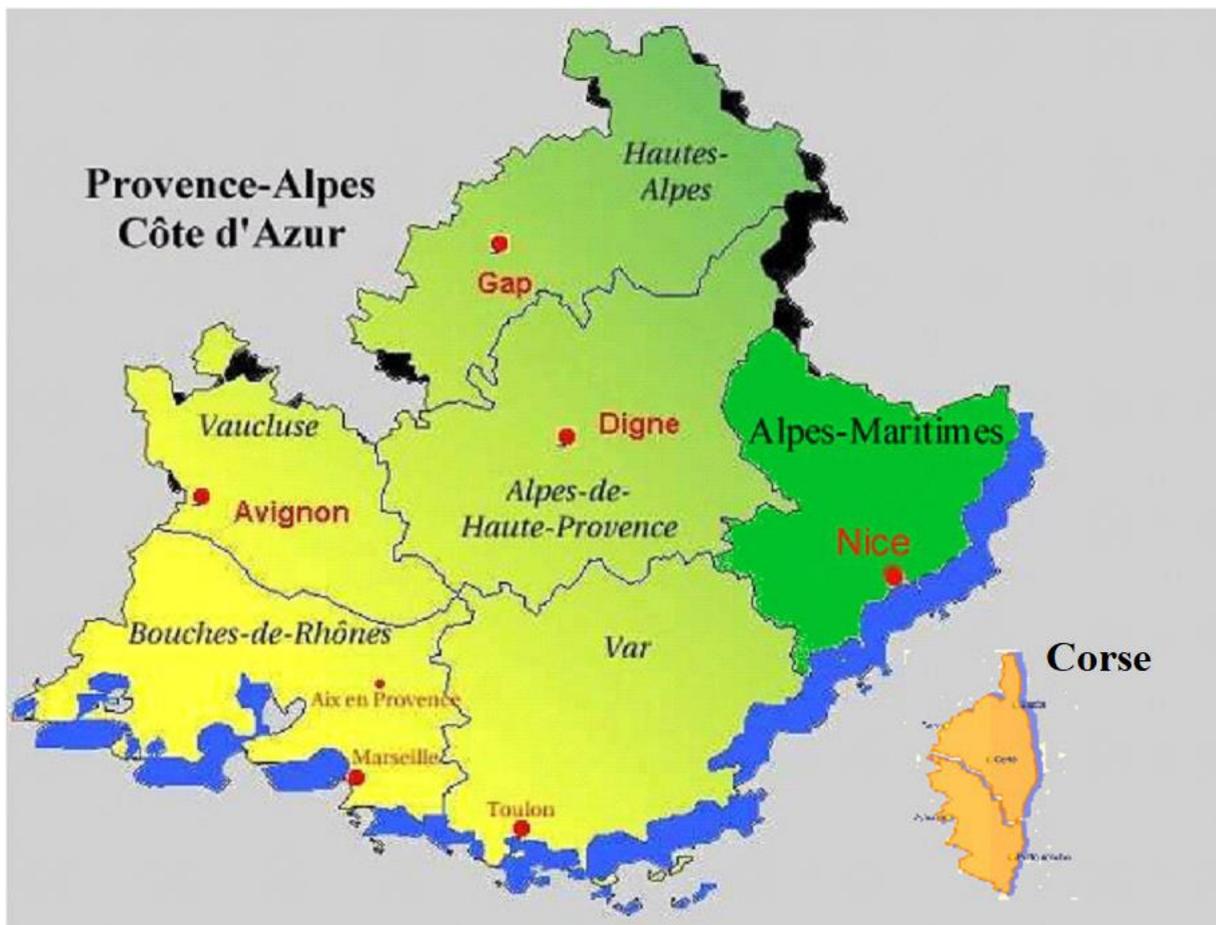
Préambule.....	5
1 Les fonctions de la MIGT Marseille.....	6
1.1 Effectif de la MIGT Marseille au 31 décembre 2023.....	7
1.2 Autres mandats	8
1.3 L'action territoriale de la MIGT	8
2 Gestion des cadres A+ et démarche GRH	9
2.1 Fonction IGRH.....	9
2.2 MIGT : Marseille Suivi et orientation des cadres supérieurs. Bilan	9
3 Inspections et audits réalisés sur la zone de compétence de la MIGT Marseille	11
3.1 Écoute externe de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur (IGEDD n°014966-01)	11
3.2 Évaluation IGEDD-IGA-IGESR-CGAAER de l'administration de l'État placée sous l'autorité administrative de la préfète de Vaucluse (n°014679-01)	12
3.3 Évaluation IGEDD-IGA-IGESR-CGAAER de l'administration de l'État placée sous l'autorité administrative du préfet du Var (n°014874-01).....	12
3.4 Mission IGEDD d'évaluation de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels et technologiques en région Corse.....	13
4 Missions, audits, hors zone de compétence de la MIGT Marseille.....	14
4.1 Évaluation IGEDD-CGAAER-CGE relatif aux risques naturels et technologiques en Occitanie (n°014418-01).....	14
4.2 Actualisation du guide thématique "audit de mise en œuvre de la politique de prévention des risques par région (n° 013845-01)	14
4.3 Évaluation de l'opportunité d'une expérimentation des Ecombis ou EMS (014862-NC)	15
4.4 Évaluation des missions de sécurité et de défense au sein du pôle ministériel écologie, énergie, mer (014861-NC)	15
4.5 Mission (n°014962-01) d'appui et d'audit auprès de la MRAe Auvergne Rhône-Alpes	15
5 Autres mandats et activités menées par la MIGT au titre du programme national de l'IGEDD	17

5.1	Chef de la délégation française à la commission intergouvernementale des Alpes du sud (n°013882-01)	17
5.2	Mission IGEDD MT : « Cycle de séminaires sur les problématiques alpines » (n° 013882-01)	18
5.3	Mission permanente sur le Lyon-Turin (015009-01).....	18
5.4	Réseau national « Objectif méthodes » de l'IGEDD	19
6	Activités MRAe PACA & Corse	20
7	Inspection santé et sécurité au travail	22
8	Synthèse des activités des agents de la MIGT Marseille.	24
8.1	Inspecteurs généraux et ISST	24
8.2	Fonctions support.....	25
	Annexes	26
	Organigramme de la MIGT Marseille	27

Préambule

Le rapport d'activité 2023 est l'occasion, pour l'équipe de la mission d'inspection générale territoriale (MIGT) Marseille, de faire une présentation factuelle des missions remplies, mais au-delà, de présenter les principaux enseignements que l'équipe tire de ces missions.

La présence des échelons territoriaux inter-régionaux du Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) devenu Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD) que sont les MIGT permet de disposer d'un regard original qui contribue à l'efficacité et à la pertinence des missions de l'IGEDD. Les activités dans le domaine des ressources humaines, conjuguées avec les activités d'audits et d'inspections des services, permettent d'avoir une vision générale des deux régions et un regard sur la situation de services.

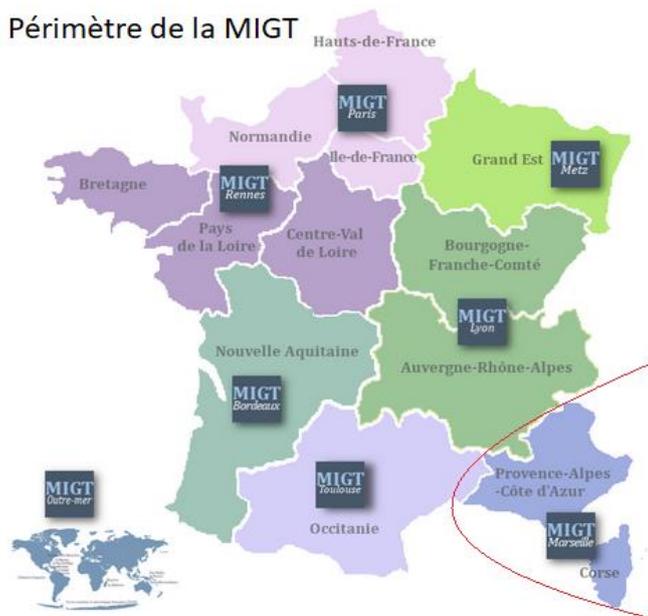


1 Les fonctions de la MIGT Marseille

La MIGT exerce quatre fonctions principales :

- l'audit, l'inspection, le contrôle et l'accompagnement des services déconcentrés et des établissements publics du ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) et du ministère de la cohésion des territoires (MCT) ;
- une participation à des expertises nationales et internationales, et des expertises locales ;
- un appui à la gestion des ressources humaines du ministère par les entretiens d'orientation des agents de catégories A+ et le classement de leurs propositions de promotion ;
- la présidence et la participation aux MRAe PACA et Corse.

Les deux régions (PACA et Corse), périmètre de compétence de la MIGT, présentent un déséquilibre important entre le littoral peuplé qui subit de fortes pressions d'urbanisation et l'arrière-pays montagneux et enclavé. Elles possèdent aussi un patrimoine naturel de grande qualité, mais menacé, et une forte prégnance des risques naturels majeurs.



Sur ce périmètre de compétence, nos ministères disposent de deux DREAL, 8 DDT(M), une DIR, une DIRM. Ils exercent aussi leurs tutelles sur l'importante antenne du CEREMA à Aix-en-Provence, quatre parcs nationaux, un établissement public foncier, deux établissements publics d'aménagement, un grand port maritime.

Dans l'ensemble de ces structures, ainsi que dans les collectivités locales, la MIGT est amenée à suivre les parcours professionnels d'environ 435 cadres supérieurs.

1.1 Effectif de la MIGT Marseille au 31 décembre 2023

6 ETP cat. A+, 1 ETP cat. B et 1 ETP cat. C

Membres permanents et chargés de mission (par ordre alphabétique)

- **ARBIZZI Sandrine**, IDTPE Ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État (membre des MRAe PACA, Corse et Occitanie)
- **DESBOUIS Jean-François**, IGPEF Ingénieur général des ponts des eaux et des forêts (IGRH, membre des MRAe PACA et Corse)
- **GUILLARD Philippe**, IGM Ingénieur général des mines (coordonnateur de la MIGT) (IGRH, président des MRAe PACA et Corse)
- **LEGAIGNOUX Jacques**, ICPEF Ingénieur en chef des ponts des eaux et des forêts (IGRH, membre de la MRAe Rhône Alpes)
- **PALETTE Jean-Michel**, IGPEF Ingénieur général des ponts des eaux et des forêts (IGRH, membre de la MRAe PACA)
- **PARIS-ZUCCONI Sonia**, AAHC Attachée d'administration hors classe échelon spécial (inspectrice santé sécurité au travail)

Secrétariat général

- **BAZIN Marie-Hélène**, SACDD/CE Secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle
- **BENAZERA Véronique**, AAP 1 Adjoint administratif principal



1.2 Autres mandats

- Philippe Guillard :
 - administrateur de la SFDM (société française du pipeline Donges-Melun-Metz) ;
 - membre du CMAI (comité ministériel d'audit interne).
- Jacques Legaignoux : mission permanente d'appui auprès du préfet de la Savoie sur la liaison ferroviaire entre Lyon et Turin.
- Jean-Michel Palette : chef de la délégation française à la Commission intergouvernementale des Alpes du sud.
- Sandrine Arbizzi :
 - membre du réseau interne de l'IGEDD « *Objectif Méthodes !* » ;
 - examinatrice au jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'ITPE.

1.3 L'action territoriale de la MIGT

Au cœur de l'action et du rôle des MIGT, quatre grands types de missions sont assurées sur les deux régions :

- la gestion des cadres A+ : entretiens d'orientation à partir du 2^{ème} niveau de grades dans les différents corps (ITPE, AA, IPEF, etc.) ; harmonisation des propositions de promotions issues des chefs de services. Ces missions générales sont complétées par des démarches de conseils à la demande tant de cadres que de chefs de services ;
- les inspections, audits et examens de l'organisation et du fonctionnement des services dans la zone de gouvernance de la MIGT Marseille ;
- les inspections santé-sécurité au travail dans les services ;
- la présidence et la participation aux MRAe Paca et Corse.

En 2022, une convention a été signée pour la continuation du télétravail (conforme au règlement interne de la DREAL PACA).



2 Gestion des cadres A+ et démarche GRH

2.1 Fonction IGRH

Dans le cadre de l'évaluation des parcours et carrière mis en place progressivement par la DES pour l'encadrement supérieur, deux IGRH de la MIGT ont participé aux formations et réunions de calage du dispositif et réalisé 7 évaluations de cadres supérieurs hors de la zone de compétence de la MIGT, pour l'essentiel en visioconférence. Ce processus qui s'appuie sur une analyse approfondie du dossier transmis par le cadre A+ et sur une dizaine d'entretiens de partenaires de celui-ci dans une logique d'évaluation 360°, mobilise un peu plus de 5 jours par évaluation.

Cette évolution dans les missions IGRH ainsi que les missions réalisées par ailleurs, ont conduit à réduire à 83 le nombre d'entretiens d'orientation en 2023, dont 63 matérialisés par une FIDOR saisie dans l'application Sharepoint.

A ces missions s'ajoutent la préparation puis la réalisation des entretiens de promotion (21 dossiers en 2023).

2.2 MIGT : Marseille Suivi et orientation des cadres supérieurs. Bilan

Effectifs MIGT (31 décembre 2023)					Entretiens réalisés en 2023					FIDOR établies en 2023				
Corps et grade	emplois Direction/DATE	PNA	détachés (hors emplois fonctionnels)	Total	Cadres dirigeants(emplois DATE..)	PNA	détachés (hors emplois DATE)	Autres (contractuels...)	Total	Cadres dirigeants(emplois DATE..)	PNA	détachés (hors emplois DATE)	Autres (contractuels...)	Total
IPEF	13	29	24	66	2	3	4	0	9	2	3	4	0	9
Ingénieurs des mines	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrateurs civils	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrateurs des affaires maritimes	7	24	1	32	1	4	0	0	5	1	4	0	0	5
AUE	2	6	3	11	1	2	0	0	3	1	2	0	0	3
Attachés principaux	6	79	14	99	2	9	1	0	12	2	9	1	0	12
IDTPE	8	145	30	183	0	18	4	0	22	0	18	4	0	22
IDIM	0	34	1	35	0	9	0	0	9	0	9	0	0	9
IDAE	3	25	1	29	0	1	0	0	1	0	1	0	0	1
Officiers supérieurs des affaires maritimes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Inspecteurs principaux des affaires maritimes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

PNT A+	0	2	3	5	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	1	11	6	18	0	1	1	0	2	0	1	1	0	2
TOTAL	40	356	83	479	12	56	15	0	83	6	47	10	0	63

Répartition des effectifs par sexe et par âge

tranches d'âge	hommes	femmes	total
- de 35 ans	14	8	22
35/45 ans	69	65	134
46/55 ans	102	79	181
+ de 55 ans	92	50	142
TOTAL	277	202	479

ACTIVITE ORIENTATION

Effectif total suivi	Nombre d'entretien d'orientation réalisés	Nombre de FIDOR numériques réalisées	Nombre de FIDOR « papier » réalisées
479	83	32	31

ACTIVITE PROMOTION

nombre de dossiers remontés pour les corps A+	Entretiens réalisés corps A+
21	21

ACTIVITE EVALUATION DES CADRES SUPERIEURS

Nombre d'évaluations réalisées en 2023
7

3 Inspections et audits réalisés sur la zone de compétence de la MIGT Marseille



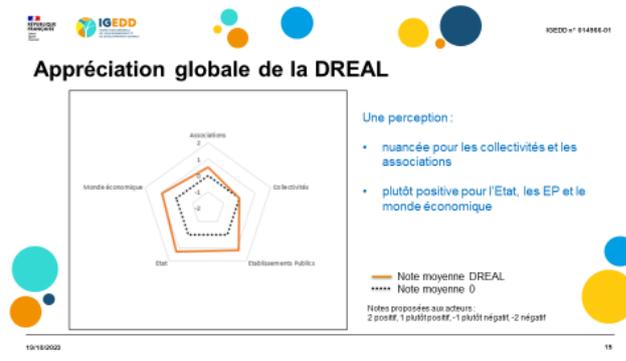
3.1 Écoute externe de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur (IGEDD n°014966-01)

Suite à une demande du 15 mars 2023 du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicitant l'appui de l'IGEDD pour la conduite d'une écoute externe de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur, une mission a été initiée le 7 avril 2023.

Elle a permis d'auditionner 56 structures, identifiées par la direction de la DREAL en lien avec la mission, réparties en cinq collèges d'acteurs : services de l'Etat, établissements publics, collectivités, acteurs du monde économique, associations.

Sept constats majeurs ressortent de cette écoute qui se limite à des constats sans interprétation, ni recommandation de la part de l'IGEDD et ont essentiellement vocation à constituer une donnée d'entrée pour l'élaboration du projet de service de la DREAL :

- Des compétences et une expertise reconnue.
- Une présence terrain perçue comme globalement perfectible, voire très perfectible, par tous les collèges d'acteurs (à l'exception des établissements publics) avec une attente, très souvent exprimée, de points d'échanges réguliers.
- Une intégration des politiques publiques et une anticipation perfectible, voire très perfectibles, pour tous les collèges.
- Une perception contrastée, selon les collèges d'acteurs, sur les autres critères dont l'appréciation globale de son action, la lisibilité de son organisation et de ses missions, sa connaissance des territoires, ses capacités d'écoute et de réactivité :
 - des services de l'Etat et établissements publics globalement satisfaits ;
 - des acteurs du monde économique plutôt satisfaits, mais des marges de progrès ;
 - un axe fort de progrès avec les collectivités, avec des appréciations souvent critiques.



- Une attente :
 - de culture du résultat, de rapidité, de pragmatisme et d'agilité dans la mise en œuvre de procédures complexes et de gestion d'injonctions contradictoires,
 - mais aussi d'influence, de synergie et de positionnement stratégique sur des thématiques ou des territoires à enjeux.
- L'impression exprimée d'une DREAL qui ne fait pas toujours confiance aux acteurs départementaux, préfets compris, qui donne parfois l'impression de vouloir imposer sans écouter ni s'adapter au contexte local.
- Une identification, une proximité et une exposition variables selon les services de la DREAL et les politiques qu'ils portent.

Dans un souci d'appropriation par la direction de la DREAL, le rendu a été réalisé en 3 étapes : une restitution le 17 juillet 2023 à la direction, une restitution plus détaillée et travaillée au CODIR élargi de la DREAL le 5 septembre et un rapport transmis officiellement au DREAL le 19 octobre, volontairement élaboré sous une forme communicante au travers d'une présentation PowerPoint.

Membres de la mission : Sandrine Arbizzi, Jean-Yves Bajon, Jean-François Desbouis, Jean-Michel Palette (Coordonnateur), Anne Harlé.

3.2 Évaluation IGEDD-IGA-IGESR-CGAAER de l'administration de l'État placée sous l'autorité administrative de la préfète de Vaucluse (n°014679-01)

Par lettre du 22 décembre 2021 le préfet, secrétaire général du ministère de l'intérieur, a souhaité la réalisation d'une mission d'évaluation de l'action interministérielle et de l'organisation de l'administration de l'État sous l'autorité du préfet du Var. Elle a été conduite dans le cadre du programme de travail du comité de pilotage inter-inspections présidé par l'inspection générale de l'administration et composé des inspections et conseils généraux concernés par les directions départementales interministérielles (IGA - IGAS - IGESR - IGSCCRF - CGAAER - IGEDD). Cette mission (sans représentant de l'IGSCCRF, ni de l'IGAS) s'est déroulée en janvier 2023, sans difficulté particulière.

La mission a établi des constats et des recommandations sur :

- le rôle et les missions des sous-préfets ;
- la consolidation du secrétariat général commun départemental ;
- le perfectionnement de l'organisation et du fonctionnement de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).

Membres de la mission : Thierry COUDERT – IGA, Bastien SAYEN – IGA, Philippe GUILLARD – IGEDD, Didier KHOLLER – CGAAER, Patrice LEFEBVRE – IGESR.

3.3 Évaluation IGEDD-IGA-IGESR-CGAAER de l'administration de l'État placée sous l'autorité administrative du préfet du Var (n°014874-01)

Par lettre du 22 décembre 2021 le préfet, secrétaire général du ministère de l'intérieur, a souhaité la réalisation d'une mission d'évaluation de l'action interministérielle et de l'organisation de l'administration de l'État sous l'autorité du préfet du Var. Elle a été conduite dans le cadre du programme de travail du comité de pilotage inter-inspections présidé par l'inspection générale de l'administration et composé des inspections et conseils généraux concernés par les directions

départementales interministérielles (IGA - IGAS - IGESR - IGSCCRF - CGAAER - IGEDD). Cette mission s'est déroulée en avril 2023 sans difficulté particulière.

L'ensemble des services contribuant au portage ou à la mise en œuvre des politiques relevant du pôle ministériel, au niveau départemental comme au niveau régional, ont été entendus, ainsi que les partenaires principaux de l'État, que sont les collectivités et les représentants des acteurs socio-économiques.

Après avoir souligné que l'animation interministérielle mise en place par le préfet était dense et dynamique, l'analyse de la mise en œuvre des programmes de l'Agence nationale de cohésion des territoires a été l'occasion de constater la fluidité des relations entre la préfecture, les DDI et les sous-préfets, tout comme la très bonne qualité des relations entre les services de l'État et les élus.

Par contre, la création du secrétariat général commun départemental, réalisée dans des conditions difficiles notamment liées à la crise sanitaire, nécessite une inflexion des pratiques pour un meilleur service rendu et un dialogue plus régulier avec les équipes de direction.

Les DDI sont bien structurées et très engagées dans la mise en œuvre des politiques publiques. Toutefois, alors même que leurs missions ont tendance à s'accroître et que les crises semblent se multiplier, leurs responsables s'inquiètent de l'adéquation entre les missions et les moyens.

La mission a ainsi établi des constats et des recommandations sur :

- la consolidation du secrétariat général commun départemental, en créant les conditions d'une confiance collective dans sa capacité à assurer ses fonctions de soutien ;
- le perfectionnement de l'organisation et du fonctionnement des services, par l'association des directeurs-adjoints et chefs de service des DDI au travail interministériel en organisant à intervalles réguliers des séminaires sur l'ensemble du périmètre ATE ;
- la stabilisation des effectifs des DDI, afin de garantir une bonne adéquation entre leurs missions et leurs moyens et préserver les compétences techniques indispensables à une action efficace des services de l'État ;
- le développement de la communication interne pour favoriser la cohésion entre services.

Membres de la mission : Béatrice ANGRAND – IGESR, Ludivine CHAUVET – IGA, Jean-Louis GRENOUILLOUX – CGAAER, Jean-Michel PALETTE – IGEDD, Philippe YVIN – IGA.

3.4 Mission IGEDD d'évaluation de la mise en œuvre des politiques de prévention des risques naturels et technologiques en région Corse

L'évaluation des risques naturels et technologiques en Corse a été initiée par une lettre de mission DGPR du 17 Juillet 2023 et s'achèvera en début d'année 2024.

Elle cible, au-delà de l'analyse du pilotage général et du management des politiques risques naturels et technologiques, les thématiques risques terrestres en montagne, feux de forêt, stratégie de contrôle des ICPE et planification régionale de la gestion des déchets.

Membres de la mission : Jean-François DESBOUIS – IGEDD (coordonnateur), Sandrine ARBIZZI – IGEDD, Armelle DUMONT – IGEDD, Pierre NOUALHAGUET – IGEDD.

4 Missions, audits, hors zone de compétence de la MIGT Marseille



4.1 Évaluation IGEDD-CGAAER-CGE relatif aux risques naturels et technologiques en Occitanie (n°014418-01)

L'évaluation des risques naturels et technologiques en Occitanie a été initiée par une lettre de mission DGPR du 01 avril 2022 et elle s'est achevée après la phase contradictoire DGPR et Préfet de Région, en mars 2023. Elle ciblait au-delà de l'analyse du pilotage général et du management des politiques risques naturels et technologiques, les thématiques inondations (PAPI, PPR et GEMAPI au sens large), mise en œuvre de l'autorisation environnementale hors éolien déjà traité par une mission spécifique, risque minier et suites de la mission CGEDD sur l'articulation entre aménagement et risque inondation dans les Pyrénées-Orientales.

De façon synthétique, dans une région étendue, récemment créée par rapprochement des territoires de Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, aux enjeux, contextes et pratiques souvent très différents, la mission a pu mesurer, dans une certaine continuité avec les constats de l'écoute externe DREAL réalisée en 2021, divers points positifs dont en particulier l'investissement et la compétence globale des équipes, mais aussi, au sein d'un niveau régional qui a dû s'adapter à ce contexte et qui est parfois encore jugé moins proche du terrain que les DDT(M) et UID, un cadre clair en termes d'orientations données par la direction, d'organisation des services et d'animation du réseau régional.

Au regard des éléments audités, la mission a conclu à une assurance raisonnable d'atteinte générale de l'objectif fixé de piloter et prévenir les risques naturels et technologiques à l'échelle régionale. Quatre axes méritent toutefois une attention particulière :

- Développer la communication institutionnelle et les échanges réguliers et formalisés entre acteurs de la politique RNT ;
- Poursuivre la réflexion et les démarches engagées pour faire face à une certaine fragilité des équipes, en nombre comme en compétences ;
- Renforcer le suivi opérationnel et l'harmonisation des pratiques ;
- Affiner encore certains outils de gestion de crise.

Membres de la mission : Jean-François DESBOUIS – IGEDD (coordonnateur), Christophe GIBON – CGAAER, Stéphane MOLINIER – CGE, Stéphane PELAT – IGEDD.

4.2 Actualisation du guide thématique "audit de mise en œuvre de la politique de prévention des risques par région (n° 013845-01)

Cette mission, initiée par le vice-président le 6 avril 2021, s'est déroulée en deux phases : la production début 2022 d'un rapport d'analyse et de suggestions, puis une commande complémentaire de MRR début 2022 visant à décliner concrètement la méthode et les matrices d'analyse des risques. En remplacement d'un collègue parti en retraite, j'ai été amené à rejoindre la mission sur la seconde phase.

En s'appuyant notamment sur les expériences acquises lors des derniers audits réalisés par des membres de la mission (PACA et Pays de Loire), celle-ci a réécrit les matrices d'analyse des risques sur les 22 thématiques qui font l'objet, en fonction des régions visitées, d'un examen particulier précisé dans la lettre de mission. Elles ont ensuite été retravaillées une par une avec la DGPR, puis avec les services audités au travers du groupement des DREAL et des DDT(M). Un guide a été élaboré pour

préciser leur utilisation, la procédure et les calendriers plus finement que dans le guide 2020 des audits.

Une longue période d'incertitude, de débats et d'échanges entre MRR et AITAP pour déterminer s'il s'agissait d'audits, d'évaluations ou d'inspections a retardé la finalisation de la mission qui a abouti en octobre 2023 à un « Guide d'évaluation de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et technologiques (RNT) ». Ce document et les matrices auront vocation à faire l'objet d'actualisations annuelles, dans une logique d'amélioration continue et de valorisation des retours d'expérience des évaluations régulièrement réalisées.

Membres de la mission : Jean-François Desbouis – IGEDD, Michel Pascal – IGEDD (coordonnateur), Frédéric Rocchi – IGEDD.

4.3 Évaluation de l'opportunité d'une expérimentation des Ecombis ou EMS (014862-NC)

La réglementation européenne fixe pour certains véhicules routiers circulant sur le territoire de l'Union Européenne les dimensions maximales autorisées en trafic national et international et les poids maximaux autorisés en trafic international. Celle-ci prévoit la possibilité pour les Etats-membres d'y déroger en autorisant pour le trafic national la circulation de véhicules plus longs et plus lourds via les EMS. Ces EMS, aussi appelés Ecombis, megacamions ou gicaliners, peuvent mesurer jusqu'à 32 m.

Le Comité Interministériel pour la Logistique (CILOG) réuni le 12 décembre 2022 a adopté la première stratégie nationale pour ce secteur. Parmi les objectifs définis figure l'accélération de la décarbonation du transport routier de marchandises. L'opportunité d'une expérimentation des EMS a ainsi de nouveau été posée au regard des enjeux de décarbonation et des difficultés de recrutement des conducteurs, après une première tentative en 2009 qui ne s'est pas concrétisée au vu des fortes oppositions soulevées alors.

Au vu des expériences étrangères et de leurs bilans, la mission a confirmé que les conditions attendues d'une expérimentation des EMS peuvent être réunies.

4.4 Évaluation des missions de sécurité et de défense au sein du pôle ministériel écologie, énergie, mer (014861-NC)

Les missions de sécurité et de défense qui relèvent du pôle ministériel écologie, énergie, mer sont en grande partie confiées au service du haut fonctionnaire de défense (SHFDS).

La mission a permis de faire le point sur les faiblesses et points forts de l'organisation du ministère pour répondre aux multiples enjeux : contrôles dans les secteurs du nucléaire, de l'intelligence économique ou de la sécurité des opérateurs d'intérêt vital et de la gestion de crise.

D'une manière générale, la mission a relevé l'engagement et le professionnalisme des agents en charge du domaine, motivés et expérimentés, dont certains font corps avec les missions qui leur sont confiées. Cette adhésion et ces compétences représentent un solide atout pour conduire ces missions de plus en plus complexes.

4.5 Mission (n°014962-01) d'appui et d'audit auprès de la MRAe Auvergne Rhône-Alpes

Par note du 10 janvier 2023, le directeur de la DREAL AuRA a souhaité que l'IGEDD effectue un audit sur l'organisation du travail entre le « pôle autorité environnementale de la DREAL » et le « collège de

la MRAe AuRA ». Cette mission s'est déroulée en mai-juin 2023 (lettre de commande IGEDD du 6 avril 2023).

La mission a procédé à l'audit de toutes les personnes concernées (personnel de la DREAL et membres de la MRAe, soit 42 entretiens). Elle a fait l'objet d'un rapport diffusé à toutes les personnes entendues, et d'une restitution à ces mêmes personnes, sur le site de la DREAL à Lyon (auditorium), le 5 juillet 2023.

Le rapport met en évidence des difficultés liées : à la charge de travail de la MRAe AuRA – *définie comme « l'ensemble Pôle Ae - Collège – (25 % d'avis tacites en 2022) »* ; à la complexité des processus de programmation et de validation des avis et décisions ; à la taille de cette région XXL et la coordination des deux pôles situés sur Lyon et Clermont-Ferrand ; à l'absence de documents de référence partagés entre le Pôle Ae et le Collège.

Le rapport fait essentiellement des recommandations sur :

- L'adoption nécessaire d'un règlement intérieur de la MRAe AuRA au plus tard au 31 décembre 2023 ;
- S'appuyant sur des principes de simplification et de délégation (entre le Collège et le Pôle Ae, ainsi qu'au sein du Collège) décrits et affirmés dans ce RI, et qui pourraient améliorer la production par l'allègement des processus ;
- Et sur un mode de suivi de la charge de travail, qui permette d'objectiver et d'apaiser une situation de tension qui restera vraisemblablement liée à un manque d'effectifs au sein du Pôle Ae, même si l'évolution des processus devait apporter une amélioration.

Membres de la mission : Stéphane DENECHÉAU, Philippe GUILLARD (coordonnateur), Benoît PARAYRE.

5 Autres mandats et activités menées par la MIGT au titre du programme national de l'IGEDD

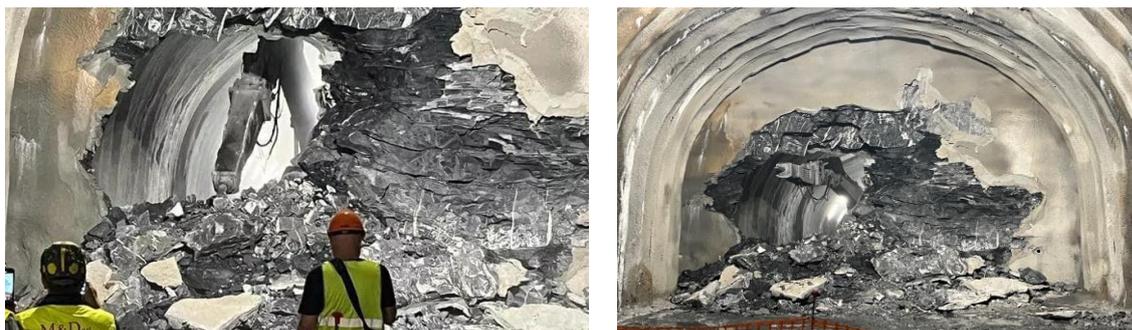
5.1 Chef de la délégation française à la commission intergouvernementale des Alpes du sud (n°013882-01)

Conformément au règlement intérieur de la CIG qui prévoit une présidence alternée de cette instance, respectivement par la France les années paires et par l'Italie les années impaires, l'année 2023 a été une année de présidence italienne.

A ce titre, il a été organisé au cours de l'année 2023 deux réunions plénières, les 20 juillet et 6 octobre 2023, dont la dernière en présentiel à Rome en présence du vice-ministre des infrastructures Eduardo Rixi avec un temps d'échange et d'information des élus locaux français et italiens.

Chaque réunion de l'instance a été précédée de travaux préparatoires du comité de sécurité et de la commission technique ainsi que de réunions en format pré-CIG de l'ensemble de la délégation française.

En ce qui concerne le chantier du tunnel routier, l'année 2023 aura été marquée par l'achèvement des travaux de percement du tube neuf, dont le dernier diaphragme a été abattu le 31 juillet 2023.



Pour emblématique qu'elle soit, cette étape n'a cependant pas permis d'ouvrir cet ouvrage à une circulation alternée en mode chantier en octobre 2023, conformément aux engagements pris et réaffirmés de manière constante par l'ANAS, maître d'ouvrage délégué. Des difficultés techniques, combinées avec une évolution des coûts, ont en effet imposé de difficiles renégociations contractuelles avec l'entreprise titulaire du marché, à l'issue desquelles il a été décidé de lancer une nouvelle consultation pour le réalésage du tunnel historique. Ces adaptations se sont accompagnées d'un décalage des délais d'achèvement et de mise en service de cette liaison internationale, totalement interrompue depuis la tempête Alex des 2, 3 et 4 octobre 2020, ce qui ne manque pas de générer de fortes attentes et une réelle impatience des élus locaux et des populations.

A ce jour, les nouvelles échéances affichées seraient une ouverture sous alternat du nouveau tube en juillet 2024 et un achèvement complet de l'opération en juillet 2026.

Les sujets ferroviaires ont, quant à eux favorablement progressé, à la fois par la finalisation d'une nouvelle convention internationale pour la gestion de la partie française de la ligne Cuneo-Vintimille, qui date actuellement de 1970 et qui met à la charge exclusive de l'Italie la totalité des déficits

d'exploitation, ainsi que par le principe d'un nouvel accord sur la mise en place et le cofinancement paritaire entre la France et l'Italie d'un programme de régénération de cette ligne internationale destiné à permettre le rétablissement d'une vitesse de circulation nominale des trains de 80 km/h à l'horizon 2030.

Les conventions financières relatives aux études ont été approuvées côté français par le ministère des transports et le conseil régional Sud-PACA ainsi que par la SNCF. Leur signature est en cours par le gestionnaire d'infrastructures italien (RFI) qui a confirmé son accord.

5.2 Mission IGEDD MT : « Cycle de séminaires sur les problématiques alpines » (n° 013882-01)

Dans la continuité du premier séminaire qui s'est tenu le 28 septembre 2022 et dont le fil directeur était la connaissance de l'état des traversées alpines réalisées ou en projet, de leur capacité, du trafic et du report modal potentiel, l'année 2023 a été consacrée à la préparation d'un nouveau séminaire programmé le 26 mars 2024 qui aura pour thème général la résilience des traversées alpines face au vieillissement des infrastructures, aux risques d'accidents et au réchauffement climatique.

Il traitera des derniers événements survenus dans les traversées alpines et des capacités à y faire face : seront abordés les impacts de l'éboulement en Maurienne, des travaux du tunnel du Mont Blanc avec des longues plages de fermetures au trafic, et des événements survenus sur le tunnel de base et le tunnel routier du Gothard. La question de la gestion des reports et des impacts à court et moyen termes sur l'économie sera abordée.



Le groupe de travail du cycle sur les mobilités alpines est animé par Frédéric Ricard avec Jean-Christophe Baudouin, Jacques Legaigoux, Michel Pinet et Jean-Michel Palette.

5.3 Mission permanente sur le Lyon-Turin (015009-01)

Le projet de liaison Lyon-Turin est stratégique pour améliorer l'environnement dans les vallées alpines et sécuriser les flux de transport entre la France et l'Italie. Afin de consolider les équipes qui œuvrent pour ce projet, Jacques Legaigoux, membre de l'IGEDD rattaché à la MIGT de Marseille, a été mis à disposition du préfet de Savoie à compter de juin 2023 pour exercer auprès de lui une mission d'appui sur ce projet.



L'année 2023 a été marquée, dans le cadre de la mission Grand Chantier en Maurienne, par la signature du contrat territorial de la Maurienne par l'Etat en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de la Savoie et le syndicat mixte de la Maurienne dans le cadre du CPER de la région Auvergne-Rhône-Alpes. La mise en œuvre d'un partenariat avec les principales collectivités concernées pour financer les études d'avant-projet des accès français complémentaires au tunnel de base doit être finalisé début 2024.

5.4 Réseau national « Objectif méthodes » de l'IGEDD

Le réseau interne « Objectif Méthodes ! », s'est structuré en 2023 pour proposer une offre de services visant à développer l'intelligence collective, pour renforcer l'impact et la plus-value des missions de l'IGEDD.

Outre le co-pilotage du chantier de développement des compétences et de professionnalisation du réseau, en binôme avec Isabelle Destival (IGEDD), Sandrine Arbizzi a accompagné une équipe de mission inter-inspection (IGEDD-CGE), sur les thèmes de la collégialité entre pairs et du retour d'expérience.



6 Activités MRAe PACA & Corse

L'activité des MRAe mobilise plusieurs membres de la MIGT pour la production de décisions et d'avis sur la qualité des évaluations environnementales et la prise en compte de l'environnement des plans, programmes et projets portés par des maîtres d'ouvrages publics ou privés des régions PACA et Corse.



Future station d'épuration Haliotis II à Nice.
© Suez Group

Les MRAe s'appuient, pour PACA, sur l'unité Évaluation environnementale de la DREAL, et pour la Corse, sur une partie des agents de l'unité Division sites paysage évaluation des impacts de la DREAL, placés sous l'autorité fonctionnelle du président, Philippe Guillard.

L'activité de la MRAe PACA a mobilisé 4 membres de la MIGT (Philippe Guillard, Jean-François Desbouis, Sandrine Arbizzi et Jean-Michel Palette) en 2023, et celle de la MRAe Corse 3 membres. L'effectif des membres associés des deux MRAe (respectivement 4 et 2 membres) a été en partie renouvelé en cours de l'année 2022.

La totalité des avis des deux MRAe a été rendue de manière collégiale. Les décisions sont quant à elles majoritairement prises par délégation.

Le tableau ci-dessous présente l'activité 2023 des deux MRAe :

	MRAe PACA	MRAe Corse
<i>Décisions au cas par cas sur les plans et programmes</i>	129	8
Avis sur les plans et programmes	62	7
Avis sur les projets	77	12
TOTAL DES AVIS	139	19

Les MRAe PACA et Corse se sont exprimées sur toutes les saisines en 2023 (0 % d'avis « tacites ») ; le volume est proche de celui de l'année 2022 pour les décisions au cas par cas et de l'année 2021 pour les avis.

La MRAe Corse s'est notamment exprimée sur le Plan territorial de prévention et gestion des déchets, la modification de l'installation de stockage de déchets non dangereux de Viggianello et la centrale thermique du Ricanto à Ajaccio.

La MRAe PACA s'est notamment exprimée sur le PCAET de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, le PLUi du territoire du Pays d'Aix de la Métropole Aix Marseille Provence, le parc éolien d'Artigues-Ollières (83). En plan programme, la majorité des avis ont porté sur des plans locaux d'urbanisme (élaboration, révision, modification). En projet, les énergies renouvelables (essentiellement les centrales solaires photovoltaïques) et les opérations d'aménagement représentent les deux tiers des dossiers instruits.

Plusieurs membres de la MRAe ont participé au groupe de travail national sur les PPR, dont les conclusions ont été présentées à la Conférence des Autorités environnementales. La MRAe et la DREAL ont par ailleurs participé à une journée d'échanges avec les DDT de la région PACA en novembre 2023. La DREAL PACA a mené plusieurs actions transversales de formation auprès des commissaires enquêteurs, des agriculteurs de la chambre d'agriculture du Var et des inspecteurs ICPE, et d'échanges, notamment dans le cadre d'une journée régionale organisée par l'ARS.

La région PACA est site pilote pour le déploiement national de l'outil NOVAE (nouvel outil destiné à faciliter l'instruction des dossiers d'évaluation environnementale), recetté en 2023 et dont le déploiement en conditions réelles interviendra en 2024.

7 Inspection santé et sécurité au travail

L'inspectrice santé sécurité au travail assure la mission d'inspection et de conseil auprès de 24 services (deux DREAL, six DDT(M), une DIR, une DIRM, deux lycées maritimes, la DMLC, une direction territoriale du Cerema, quatre parcs nationaux, quatre services de l'aviation civile et deux services de Météo France). Elle est l'ISST référente pour Météo-France.

L'année 2023 a été une année de mise en place des nouvelles instances CS/FS en remplacement des CT/CHSCT. Avec la nouvelle réglementation, le nombre de réunions est en nette diminution par rapport à 2022 (on passe de 70 réunions à 49).

Une nouvelle organisation interne à l'IGEDD, a également été mise en place avec l'arrivée d'un nouveau coordonnateur des ISST et en abandonnant la notion de « réseau des ISST » avec un délégué (tournant tous les deux ans parmi les ISST). La participation aux CHSCT ministériel et aux réunions des groupes de travail ministériel est laissée à l'appréciation du coordonnateur des ISST qui mandate un d'entre eux en fonction des besoins et des disponibilités de chacun. Enfin, tous les ISST de MIGT ont été rattachés à la section AITAP de l'IGEDD à compter du 1^{er} novembre 2023 tout en conservant leur résidence administrative dans la région concernée.

En 2023, l'inspectrice santé sécurité au travail de Marseille a :

- Mené quatre inspections (DREAL PACA, SNA/SE, Parc national de Port-Cros, Lycée maritime de Sète) et rendus définitifs trois rapports (DREAL CORSE, DDTM 83, DREAL PACA) ;
- Participé à 35 réunions de formation spécialisée (FS) sur les 49 qui se sont tenues sur l'année 2023 ;
- Participé aux différentes réunions du réseau des AP/CP des parcs nationaux en visioconférence et en présentiel en octobre au siège du parc national des Cévennes ;
- Participé à des réunions de cellule de veille dans deux parcs nationaux (Port Cros et Mercantour) confronté à de fortes situations de souffrance collective de travail dans certains secteurs éloignés des sièges des parcs ;
- Été sollicitée pour un désaccord sérieux et persistant à la DDT du Vaucluse suite à la réhabilitation de la cité administrative d'Avignon avec de lourds travaux et plusieurs déménagements prévus ;
- Suivi une formation sur les risques électriques et une sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles en milieu professionnel.

Les inspections, échanges avec les directeurs, les secrétaires généraux des médecins du travail, les conseillères sociales techniques, les assistants de service social, les conseillers et assistants de prévention, les représentants du personnels et les agents ont permis d'observer les points suivants :



- Le dialogue social avec la mise en place des FS a été assez différent d'un service à l'autre (des services qui poursuivent sur la lancée des CHSCT : la DIR Med, le CEREMA/DTER Med, les services de Météo France, les DDT(M) dans leur ensemble et d'autres qui ont réduit drastiquement le nombre de réunions (les services de l'aviation civile, les parcs nationaux sauf celui des Ecrins).
- La poursuite des difficultés de fonctionnement entre certaines DDT(M) et les SGCD depuis leur mise en place en 2021 : retard dans les réponses pour les RH et

déshumanisation des relations ; difficulté pour les services d'obtenir les documents demandés lors des inspections (contrôles règlementaires, tableau de suivi des visites médicales ou des formations SST...).

- La poursuite du télétravail (souvent deux jours maximum octroyés) et un début de remontées de difficultés managériales.
- La poursuite de la diminution des prestations médicales avec les médecins du travail des services inter-entreprises, moins disponibles pour suivre les agents et se rendre sur place pour les aménagements de postes ou pour assurer le tiers –temps.
- Un retard dans la reprise des formations SST et la manque de disponibilité des agents en surcharge de travail pour les suivre.
- Le développement de l'embauche d'alternants pour faire face à la vacance des postes dans les services.
- Les formations des membres des CSA/FS mises en place n'ont pas été suffisantes pour former tout le monde en 2023. Elles devront être poursuivies en 2024.
- Les signalements remontés en FS sur les conditions de travail difficiles chez les prévisionnistes de Météo France et leur mal être occasionné par des nouveaux outils pas toujours fiables dans les délais escomptés. La perte du sens du travail et la surcharge de travail sont évoquées régulièrement après des années de réorganisation du service.
- La surcharge du travail notamment chez les cadres (dans tous les services) est toujours d'actualité avec des risques de burn-out pour certains.

8 Synthèse des activités des agents de la MIGT Marseille.

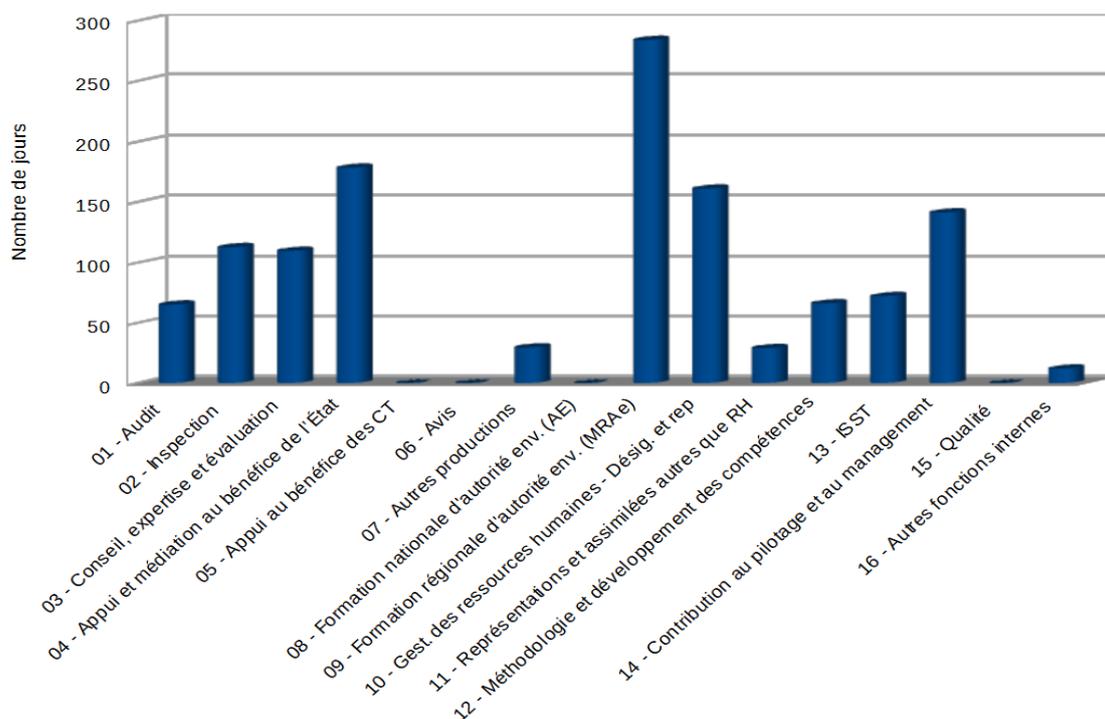


L'activité de la MIGT pour 2023 porté sur un effectif de trois membres permanents, une chargée de mission, une ISST et deux personnels support (1 cat B et 1 cat C).

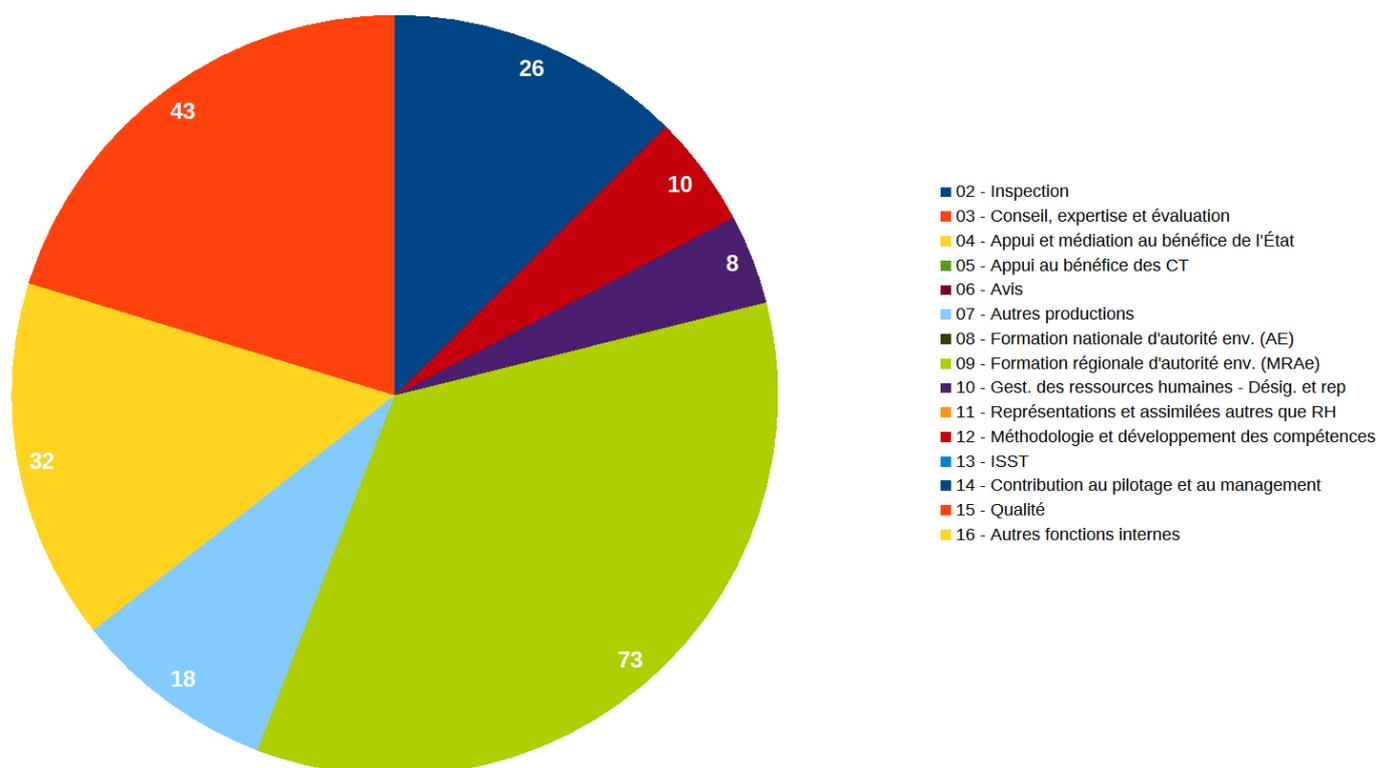
- L'analyse est basée sur l'outil de gestion du temps OHRIS. Il a été réalisé une synthèse annuelle sur le modèle du référentiel OHRIS, intégrant les congés qui prévalaient au 31/12/2023. Les temps passés sont exprimés en pourcentage du temps de travail annuel (tous les agents sont à temps complet).
- L'objectif est ici l'analyse factuelle de la répartition des missions, par agents (IG, ISST, SG, fonctions support) et par domaines, dans un contexte de forte mobilisation sur les MRAe et la quasi-absence d'audits et d'inspections.

8.1 Inspecteurs généraux et ISST

Histogramme 2023



Nombre de jours



8.2 Fonctions support.

Les effectifs support ont dû pallier à l'absence de chargé de mission faisant fonction de secrétaire général depuis 2021 et qui est maintenant en congé maladie de longue durée.

Le support informatique est désormais totalement assuré par le service de la DREAL qui prend en compte la MIGT comme tout autre service de la DREAL en lien avec une assistante de la MIGT (cat B).

L'absence du secrétaire général est suppléée par le coordonnateur et l'assistante de catégorie B qui assure désormais le support comptable et budgétaire, ainsi que les liens de premier niveau avec les services support de la DREAL.



Annexes

Organigramme de la MIGT Marseille

